



COMMUNIQUE

Le Conseil d'Administration de la Société Maghrébaine de Crédit-bail « MAGHREBAIL », réuni le 23 mars 2020 sous la présidence de Monsieur Azeddine GUESSOUS, a arrêté les comptes de l'exercice 2019 après avis sans réserve des Commissaires aux Comptes Fidaroc Grant Thornton et KPMG.

ENCOURS NET COMPTABLE



ENCOURS NET 2019 EN PROGRESSION DE +2,8%

Au terme de l'exercice 2019, l'encours net comptable de Maghrebail s'élève à 12.434 millions de dirhams en progression de +2,8% par rapport à 2018. Cette croissance, portée par les encours relatifs au crédit-bail mobilier ayant connu une évolution de +2,95%, et du crédit-bail immobilier de 2,57%.

Cette évolution permet à Maghrebail de consolider sa position d'acteur majeur dans le secteur du leasing au Maroc, avec une part de marché de 25,25%.

PRODUIT NET



UNE EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRE DE +6,6%

Le chiffre d'affaires marque une évolution de +6,6%. Le produit net au 31/12/2019 ressort à 383,9 millions dirhams en baisse de 10,1% par rapport à fin décembre 2018. Les charges générales d'exploitation ressortent à 86,5 millions de dirhams après 79,6 millions de dirhams un an plus tôt.

UN RECOUVREMENT PERFORMANT

Les dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance au 31/12/2019 s'établissent à 62,7 millions de dirhams en diminution de -35,7%. Maghrebail maintient sa politique de provisionnement tout en menant une stratégie de recouvrement très active. Dans ces conditions, le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions se situe à 86,8% au titre de l'exercice 2019.

RESULTAT NET EN EVOLUTION DE +6,4%

Le résultat net au 31/12/2019 est de 106,6 millions de dirhams en progression de +6,4% par rapport à fin décembre 2018.

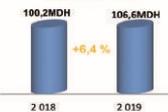
DIVIDENDES PAR ACTION

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, la distribution d'un dividende de 50 dirhams par action.

DOTATION AUX PROVISIONS DES CREANCES EN SOUFFRANCES



RESULTAT NET



Société Anonyme au capital de 138 418 200 DH - Siège social : 45, boulevard Moulay Youssef, Casablanca 20000.
www.maghrebail.ma

CONVOCAZIONE DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les Actionnaires de MAGHREBAIL, Société Anonyme, au capital de 138.418.200,00 dirhams, registre de commerce numéro 31.611, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le :

Mercredi 29 Avril 2020, A 11 heures
au siège social de MAGHREBAIL
45, Boulevard Moulay Youssef – Casablanca

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Présentation des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ;
- 2- Examen des Comptes de l'exercice 2019 ; Affectation des résultats ;
- 3- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019 ;
- 4- Cooptation d'un Administrateur Indépendant ;
- 5- Mandats des Commissaires aux Comptes ;
- 6- Fixation des jetons de présence ;
- 7- Questions diverses.

Pour participer à cette Assemblée, les actionnaires devront avoir été inscrits sur les registres de la société, ou justifier de l'immobilisation de leurs titres dans les caisses des établissements agréés, cinq jours au moins avant la réunion.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, au plus tard dans les dix jours qui suivent la publication de cet avis, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président

PROJET DE RESOLUTIONS

1ère Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et examiné les comptes sociaux du quarante septième exercice de la société, approuve l'ensemble de ces documents dans leur intégralité et sans réserve.

2ème Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le bénéfice net de l'exercice 2019 s'établit à 106.619.331,85 dirhams auquel s'ajoute le report à nouveau de 265.862.783,14 dirhams.

Elle décide donc de les affecter selon la répartition suivante :

Dividendes (50 dh) 69.209.100,00

Le solde de 303.273.014,99 dirhams étant reporté à nouveau.

Le dividende de 50 dirhams par action, arrêté selon les règles statutaires et les propositions du conseil, sera mis en paiement à partir du 10 juillet 2020.

3ème Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux Administrateurs en fonction au 31 décembre 2019 pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

4ème Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne acte aux cabinets Fidaroc Grant Thornton et KPMG, Commissaires aux Comptes pour

les exercices 2017, 2018 et 2019, de l'accomplissement de leur mission au titre de ces exercices, et renouvelle leur mandat, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, pour une durée de trois années allant jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

5ème Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de :

❖ Monsieur Mohammed Amine BENHALIMA

En qualité d'Administrateur Indépendant, faite par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 23 Mars 2020, pour un mandat de six ans.

6ème Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports des commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et KPMG, au titre de l'exercice 2019, sur les conventions libres et réglementées, les approuve dans leur intégralité et sans réserve.

7ème Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 1.200.000,00 dirhams par an le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, conformément à l'article 20 des statuts.

8ème Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi.